Santé Québec Montérégie-Ouest

Réutilisation du formulaire d'ordonnances

DESTINATAIRES :	Personnel infirmier et médecin de Santé Québec Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Département de la pharmacie
DATE :	28 octobre 2026
OBJET :	**Réutilisation du formulaire d'ordonnances**

Cette présente note de service se veut un RAPPEL d'une règle importante à respecter par tous les prescripteurs. Veuillez-vous référer à l'extrait (plus bas) des règles d'émission et de gestion des ordonnances pharmaceutiques en vigueur en Montérégie Ouest.

> *2.1.1 Feuille d'ordonnances*
>
> *Une ordonnance pour un usager admis, hébergé ou inscrit dans l'établissement doit être faite par écrit, datée avec l'heure et signée par un prescripteur autorisé sur les formulaires en vigueur dans l'établissement puis versée au dossier de l'usager.*
>
> *La copie originale de l'ordonnance est acheminée par numérisation (ou par télécopie exceptionnellement seulement en cas de panne du numériseur) à la pharmacie et est par la suite placée au dossier.*
>
> *Aucune modification ou ajout ne doit être fait sur la feuille d'ordonnance lorsque celle-ci a été numérisée à la pharmacie. Un formulaire d'ordonnance ne devrait servir qu'une fois.*

Le fait de prescrire sur un formulaire déjà utilisé et transmis à la pharmacie occasionne un risque d'erreur important. Une fois utilisé, une ligne peut être tracée jusqu'au bas afin de s'assurer que le document ne sera pas réutilisé.

Notez bien que quand le sommaire pharmacologique est utilisé pour prescrire, le prescripteur doit utiliser la dernière version à jour qui devrait être au dossier. Un sommaire pharmacologique est imprimé quotidiennement en milieu hospitalier, mais seulement lorsqu'une nouvelle ordonnance est rédigée en CHSLD. Si celui-ci n'est pas disponible au dossier de l'usager, il peut être imprimé à l'aide de PandaWeb au besoin.

Aussi, les tests de laboratoire et examens doivent être prescrits sur un formulaire distinct de celui des ordonnances pharmaceutiques. Nous vous rappelons d'utiliser le bon formulaire afin d'éviter des oublis et d'assurer la clarté des ordonnances.

Merci de votre collaboration,

SG